



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/52/221
7 juillet 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL

Cinquante-deuxième session
Point 30 de la liste préliminaire*

NÉCESSITÉ DE LEVER LE BLOCUS ÉCONOMIQUE, COMMERCIAL ET FINANCIER
APPLIQUÉ À CUBA PAR LES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Lettre, en date du 3 juillet 1997, adressée au Secrétaire
général par le Représentant permanent de la Colombie auprès
de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous transmettre la déclaration faite le 4 juin 1997 par le Mouvement des pays non-alignés et de vous demander de bien vouloir en faire distribuer le texte comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre du point 30 de la liste préliminaire.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

Président du Bureau de coordination
du Mouvement des pays non alignés

(Signé) Julio LONDOÑO PAREDES

* A/52/50.

ANNEXE

Déclaration faite par le Mouvement des pays non alignés
le 4 juin 1997

Le Mouvement des pays non alignés a pris connaissance avec préoccupation des nouvelles mesures que le Congrès des États-Unis d'Amérique envisage de prendre pour renforcer encore le blocus appliqué à Cuba depuis plus de 35 ans, en violation du droit international et de la Charte des Nations Unies, et au mépris des multiples résolutions que l'Assemblée générale a approuvées à ce sujet et qui expriment le sentiment de l'immense majorité de la communauté internationale.

Le Mouvement a déclaré à maintes reprises qu'il rejetait une pareille politique pratiquée à l'encontre d'un de ses membres ainsi que les instruments législatifs sur lesquels elle repose, en particulier la loi Helms-Burton, dont les effets extraterritoriaux portent atteinte aussi à la souveraineté de tous les États.

Le Mouvement des pays non alignés rejette aujourd'hui ces nouvelles actions qu'il juge nocives pour la communauté internationale dans son ensemble et pour la meilleure compréhension entre les nations.

Le Mouvement des pays non alignés réitère à cet égard la décision que les ministres des affaires étrangères du Mouvement ont adoptée à New Dehli, le 8 avril 1997, et dans laquelle ils lancent notamment un appel au Gouvernement des États-Unis d'Amérique "pour qu'il mette fin aux mesures et actions économiques, commerciales et financières dirigées contre Cuba, lesquelles, outre qu'elles sont unilatérales et contraires à la Charte des Nations Unies et au droit international ainsi qu'aux principes de bon voisinage, causent d'énormes pertes matérielles et préjudices économiques". Les ministres demandent également "la pleine application des résolutions 47/19, 48/16, 49/9, 50/10 et 51/17 de l'Assemblée générale des Nations Unies", et "se disent fort préoccupés par la nouvelle loi adoptée par le Congrès des États-Unis, qui aurait pour effet d'intensifier l'embargo contre Cuba et d'élargir son application extraterritoriale".
